



PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Belle Alliance est un établissement autonome public médico-social situé sur la commune de Groslay. Il accompagne un public en situation de handicap au sein de l'ESRP (Réadaptation professionnelle) et du SAMSAH (Accompagnement médico-social).

Pour plus d'informations sur notre établissement: <https://bellealliance.fr/>

DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre d'une réorganisation de notre service hébergement, nous recrutons **un(e) AES AMP H/F** en CDI pour assurer un rôle d'accompagnement éducatif de nuit, en servitude d'internat au sein de l'ESRP.

Campagne de recrutement à partir du 17 juin 2024 avec délais de recrutement supérieur à 4 semaine. Ce poste à pourvoir à compter à compter du 1er juillet 2024.

Dans ce cadre, vos missions seront les suivantes :

- Contribuer quotidiennement à l'accompagnement individuel et collectif des usagers au sein du Centre
- Mise en œuvre d'activités socio-éducatives
- Gestion des conflits (savoir réguler les conflits entre les stagiaires)
- Participation à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement
- Accompagner les stagiaires à trouver leur place dans un collectif (intégrer le groupe et trouver sa place, communiquer de manière adaptée)
- Veiller à la sécurité des usagers qui sont sous votre responsabilité tout en les incitant et en les encourageant dans l'autonomie
- Contribuer à la garantie de la mise en œuvre des procédures écrites inhérentes à l'établissement (suivi des présences, réservation repas etc.).

CONNAISSANCES REQUISES

- Connaissance des publics TH souhaitée
- Capacités rédactionnelles
- Aisance sur l'outil informatique

PROFIL SOUHAITE

- Diplôme d'AMP ou Assistante Educatif Social
- En cours de VAE vers DE de Moniteur éducateur ou d'Educateur spécialisé

CONDITIONS D'EXERCICE

- CDI avec période d'essai de 4 mois renouvelable 1 fois
- Rémunération : 1 800 à 2 000 euros brut mensuel (grille indiciaire de la FPH)
- Accessible prime SEGUR
- Servitude d'internat avec nuit de veille couchée
- Vous bénéficierez de 5 jours ouvrés consécutifs de repos compensateurs supplémentaires par trimestre
- Présence requise 1 dimanche sur 2 à partir de 18h
- Le planning est soumis à de potentielles modifications pour raison de service